



Aux communes membres de l'AVGG

Romont, le jeudi 7 février 2019

Informations relatives à la qualité de l'eau

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance du Département fédéral de l'intérieur (DFI) sur l'eau potable, l'eau de source et l'eau minérale du 23 novembre 2005 :

« Quiconque distribue de l'eau potable par un système d'approvisionnement est tenu de fournir, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau ».

Nous vous communiquons dès lors les informations suivantes :

Volume d'eau distribué en 2018 : 1'194'141 m³

Qualité microbiologique et chimique de l'eau distribuée :	Tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.
Dureté totale de l'eau en degrés français :	La dureté totale de l'eau est de 24°f - 26°f
PH :	7.5
Teneur en nitrate :	La teneur en nitrate est de 5 ± 1 . Quant à la tolérance, elle est de 40 mg/l.
Provenance de l'eau :	Charmey : « Pont du Roc » (eau de nappe) Grandvillard : (eau de nappe) Remaufens : « source Mology »
Traitement de l'eau :	Grandvillard, Charmey & Remaufens : ultraviolet

Pour tout renseignements supplémentaires : AVGG,
Email : info@avgg.ch